

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 24 mars 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 28 mars 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les conseillers : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Christian HUBER, Philippe KLEIN, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Ludovic STIEBER, Pascal STUTZMANN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Richard RUSCH

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/18

Objet : Délégation au maire en matière de droit de préemption urbain

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 263-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 15° ;

Considérant que les notaires envoient des déclarations d'intention d'aliéner en mairie afin de connaître l'intention ou non de la commune de préempter ; que pour faciliter les ventes des biens par les particuliers, il est préférable de déléguer au maire cette compétence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent :

DECIDE de déléguer le droit de préemption urbain au maire.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 mars 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH